

Collège Sophie GERMAIN

Apprendre, vivre et grandir ensemble...

L'orientation de mon enfant

L'orientation de votre enfant s'effectuera par voie dématérialisée.

En complément du document qui vous est transmis (l'orientation en classe de 3^{ème}, information aux familles) nous souhaitons vous apporter les éléments suivants :

1. Recueil des intentions provisoires : du 1^{er} février au 16 février 2024

Nous vous conseillons de saisir plusieurs intentions (seconde générale ou technologique, seconde professionnelle ou CAP) afin de recueillir l'avis du conseil de classe sur chaque intention.

(Pour tout problème avec les codes EDUCONNECT, merci de contacter le service de gestion à : ges.clg.luynes@ac-aix-marseille.fr)

2. Réponse du conseil de classe : 12 et 14 mars 2024

Après le conseil de classe, vous devrez vous reconnecter pour voir les avis donnés par le conseil de classe et attester en avoir pris connaissance.

Cette première phase ne constitue pas l'orientation finale. Même si vous êtes en désaccord avec la réponse du conseil de classe, vous devrez tout de même valider la réponse afin d'accuser réception de la proposition.

3. Recueil des demandes définitives : du 6 mai au 31 mai 2024

Vous indiquerez vos vœux définitifs.

4. Réponse du conseil de classe : après les conseils de classe du 3^{ème} trimestre

Comme au 2nd trimestre, vous devrez attester avoir pris connaissance de la décision d'orientation du conseil de classe. Si la décision est conforme à votre demande celle-ci devient définitive. Si ce n'est pas le cas, le chef d'établissement vous conviera à un entretien immédiatement après les conseils.

5. Saisie des vœux d'affectation : du 6 au 31 mai 2024

Une autre plateforme Service en Ligne Affectation (SLA ou LSA) permet aux familles de saisir les vœux d'établissement d'affectation. Ce service est lui aussi accessible par le portail national Scolarité services. Vous pouvez consulter les offres de formation post-3^{ème} sous statut scolaire ou par apprentissage proposées dans l'académie et hors académie.

Puis jusqu'au 31 mai, vous pourrez saisir vos vœux d'affectation sur le même service (LSA).

Si vous souhaitez demander une entrée dans un lycée autre que celui de votre secteur, vous devez remplir une demande de dérogation qui vous sera remise courant mai.

Vous transmettez les demandes et pièces justificatives au secrétariat de direction et ce avant le 31 mai 2024 afin de permettre la vérification du dossier dans les délais impartis par la DASEN.

De même, nous vous rappelons que vous devez toujours terminer vos vœux d'affectations par le lycée de secteur pour les 2GT, sous peine de ne pas voir votre enfant affecté au premier tour d'affectation (Affelnet)

Pour déterminer le lycée de secteur, vous pouvez vous aider du lien suivant :

<https://maregionsud.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=5af6d826b4174ad29ca07a4f0ef02d7c>